

DESCRIPTION DU « MEMBRE-AMI »

C'est un professionnel des sciences humaines de l'intervention qui s'intéresse particulièrement au travail avec les couples et les familles sans nécessairement avoir reçu la formation spécifique de t.c.f.

C'est une institution, une organisation, un département d'université qui s'intéresse au couple et à la famille.

Il faut préciser que le « membre-ami » n'est pas un t.c.f. compte tenu qu'il ne détient pas le titre de t.c.f. conformément aux critères d'admission exigés par l'OTSTCFQ et par l'APCFQ.

Notons qu'un t.c.f. non membre de l'Association ne peut pas devenir « membre-ami ».

STATUT

En tant que *membre-ami* la personne n'a pas le statut de t.c.f. mais celui d'un ami qui s'intéresse aux activités et aux intérêts des t.c.f.

Le « membre-ami » n'a pas de droit de vote aux assemblées générales ou spéciales et n'est pas astreint à notre code de déontologie.

DROITS

En tant que *membre-ami* il bénéficie des avantages et des services qui suivent :

- peut recevoir notre Revue et notre Bulletin « Nouvelles Dynamiques »
- peut participer à nos activités de formation et de perfectionnement à un taux préférentiel
- peut participer à nos assemblées générales et spéciales mais sans droit de vote
- peut avoir accès à notre documentation
- peut avoir un site Web personnalisé à un coût très abordable

COTISATION

La cotisation est fixée à 45.00 \$ par année